

COMMUNE D'ELSENHEIM

67390 ELSENHEIM



ARRÊTÉ MUNICIPAL

portant délégation de fonction à Monsieur Marc SCHMITT,
3^{ème} adjoint au Maire

Le Maire de la Commune d'Elsenheim

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18 ;

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Marc SCHMITT en qualité de 3^{ème} adjoint au maire, en date du 20 mars 2026 ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au profit de M. Marc SCHMITT ;

ARRETE

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du Code Général des collectivités territoriales, M. Marc SCHMITT, 3^{ème} adjoint au maire est délégué à :

- l'encadrement des agents techniques
- l'examen des projets et le suivi des réalisations des nouvelles constructions et installations municipales
- l'entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux
- l'entretien général de l'ensemble des installations sportives
- la maintenance courante des bâtiments communaux
- la maintenance préventive des installations de sécurité et le suivi des contrats d'entretien des bâtiments : extincteurs, ascenseurs, chauffage, etc...
- l'examen des projets et le suivi des travaux de voirie
- le bon entretien et le fonctionnement du parc automobile et du parc de machines.

Article 2 : M. Marc SCHMITT est autorisé à signer tous les documents afférents à cette fonction.
La signature par M. Marc SCHMITT des pièces et actes concernés devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du maire ».

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin
- Monsieur le Receveur municipal
- à l'intéressé

Fait à ELSENHEIM, le 23 mars 2026

Le Maire,
Vincent GRISS

Notifié à l'intéressé le 23/03/2026

Accusé de réception en préfecture 067-216701219-20260323-2026-11-AI Date de télétransmission : 23/03/2026 Date de réception préfecture : 23/03/2026